

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

MAIRIE



SEANCE DU  
19 mars 2025

**OBJET DE LA  
DELIBERATION**

RAPPORT ANNUEL SUR LE  
PRIX ET LA QUALITE  
DU SERVICE PUBLIC DE  
PREVENTION ET DE  
GESTION DES DECHETS  
2023

AVIS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

**Séance ordinaire du 19 mars 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le 19 mars à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 13 mars 2025 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLIEZ Laurent (Proc. De Mme DOUTERLUNGNE Marine). Mme WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). M. RICHARD Frédéric. Mme MIJUN Peggy. M. TAVERNIER Michel. Mmes POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CABOCHE Cécile (Proc. De Mme CASSEZ Laëtitia). LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie. M. MARTIN Bernard (Proc. De M. SZYSZKA Jacques). Mme LEWILLE Laura. MM. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. VANDERSTEEN Pascal. Mmes MADAU Graziella. LEFEBVRE Marie-José. M. DUMON Michel.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes DOUTERLUNGNE Marine. CASSEZ Laëtitia. MM. HENAUX Christophe. SZYSZKA Jacques.

Absents : MM. THERY Éric. DEBEAUMONT Pierre. Mmes ANDRE Laëtitia. JORION Geneviève.

Secrétaire de séance : Mme LEWILLE Laura.

**Monsieur le Maire** informe l'Assemblée que, conformément aux articles D. 2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public communautaire de prévention et de gestion des déchets doit être communiqué aux collectivités concernées.

Considérant qu'en date du 17 décembre 2024, la Communauté d'Agglomération HENIN-CARVIN a transmis à la Commune le rapport relatif à l'année 2023

Il est proposé à l'Assemblée d'en prendre connaissance et d'émettre un avis sur ce rapport.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** les articles D.2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le rapport présenté par la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets pour l'année 2023,

**Et après en avoir délibéré, par 24 Voix POUR** (M. FRANCONVILLE Tony. Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLIEZ Laurent (Proc. De Mme DOUTERLUNGNE Marine). Mme WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). M. RICHARD Frédéric. Mme MIJUN Peggy. M. TAVERNIER Michel. Mmes POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CABOCHE Cécile (Proc. De Mme CASSEZ Laëtitia). LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie. M. MARTIN Bernard (Proc. De M. SZYSZKA Jacques). Mme LEWILLE Laura. MM. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. VANDERSTEEN Pascal. Mmes MADAU Graziella. LEFEBVRE Marie-José. M. DUMON Michel.

Publié et affiché  
Article L2121.25  
Du Code Général  
Des Collectivités  
Territoriales

*Michel. Mmes POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CABOCHE Cécile (Proc. De Mme CASSEZ Laëtitia). LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie. M. MARTIN Bernard (Proc. De M. SZYSZKA Jacques). Mme LEWILLE Laura. MM. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. VANDERSTEEN Pascal. Mmes MADAU Graziella. LEFEBVRE Marie-José. M. DUMON Michel) et 1 Abstention (M. GIBOIRE Antoine).*

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ;

- **EMET** un avis favorable sur ce rapport ;

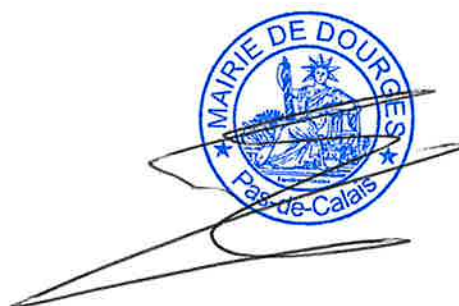
- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 24/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-062-2162 02747-2 025 0319-2 025 18-DE